



## AVIS PUBLIC

### Assemblée publique

#### District électoral des Forges

Conformément à l'article 109.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 7 juin 2022, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 87 / 2022 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) afin d'agrandir la portion de l'aire d'affectation du sol Résidentielle et Zone tampon, à même une partie de l'aire d'affectation Récréative.
- 2 En résumé, ce projet vise à agrandir la portion des aires d'affectation du sol Résidentielle et Zone tampon, à même une partie de l'aire d'affectation Récréative, lesquelles sont situées du côté nord est du boulevard des Forges, à proximité du Club de golf Ki-8-Eb.
- 3 L'aire d'affectation du sol Résidentielle « RES » et l'aire d'affectation du sol Zone tampon « ZTP » visées par la modification réglementaire sont situées du côté nord-est du boulevard des Forges et englobe le club de golf Ki-8-Eb ainsi que la propriété circonscrite par la rue privée menant au club de golf, le boulevard des Forges ainsi que la limite arrière des propriétés sises en bordure nord-ouest de la rue Flamand.

L'aire d'affectation du sol Récréative « REC » est localisée du côté nord-est du boulevard des Forges, entre la limite arrière des propriétés sises en bordure nord-ouest de la rue Flamand et des propriétés sises en bordure nord-ouest de la rue du Fief, en bordure de la Rivière Saint-Maurice.

- 4 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra le **mardi 5 juillet 2022** à **18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable  
Ville de Trois-Rivières  
4655, rue Saint-Joseph  
C.P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone: 819 374-2002  
Courriel : urbanisme@v3r.net

- 6 On peut consulter le projet de règlement n° 87/2022 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au [www.v3r.net](http://www.v3r.net).

Trois-Rivières, ce 15 juin 2022.

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière  
1325, place de l'Hôtel-de-Ville  
C. P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone : 819 374-2002